

# *Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois*

**Séance du 5 mars 2026**

L'an 2026 et le 5 mars à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 17 février 2026.

Date de la convocation : 17 février 2026

Date d'affichage : 17 février 2026

**Délibération N° 05-03-2026 / N°62**

Etaient présents les membres en exercice : 86

Messieurs Jean-Marie Dufay, Marc Bourdrel, Pascal Mestan, Alain Rose, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tétu, André Michel, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, David Dubois, Vincent Lacroix, Hugues Legoux, Jean Bridel, Pascal Hemery, Arnauld Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hémerly, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Roland Descamps, Jean-François Varoqui, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Jean-Marie Bouet, Damien Bricout.

Mesdames Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4

Membres ayant donné procuration : 10

Membres votants : 100

Absents : Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Jacques Nick, Yves Petit, Christian Delambre, Michel Petit, Christian Boucly, Romuald Delattre, Benoit François, Alexandre Decry, Eric Caron, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne.

Absents excusés : Hubert Tassencourt, Patrick Dekeyser, Eric Poulain

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly procuration à Anne-Marie Dupuis, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Alain Traisnel ayant donné procuration à Damien Bricout, Denis Caillierez ayant donné procuration à Harold Tétu, Frédéric Plaquet ayant donné procuration à Stéphane Gomès, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, Philippe Vanderbeken ayant donné procuration à Luc Delaporte.

Secrétaire de séance : Marc Degrendele

### **Titre de la délibération : Modification du Règlement intérieur du personnel communautaire**

Vu le Code Général des Collectivité territoriales,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
Vu la délibération n° 483 du 13 septembre 2018 relative au Règlement intérieur du personnel communautaire,  
Vu la délibération n° 136 du 12 septembre 2019 relative à la modification du Règlement intérieur du personnel communautaire,  
Vu la délibération n° 163 du 24 octobre 2019 relative au règlement intérieur du personnel communautaire,  
Vu la délibération n° 161 du 14 octobre 2021 relative à la modification du règlement intérieur,  
Vu la délibération n° 178 du 20 octobre 2022 relative à la modification du règlement intérieur du personnel communautaire,  
Vu la délibération n° 136 du 20 juillet 2023 relative à la modification du règlement intérieur du personnel communautaire,  
Vu la délibération n° 179 du 7 novembre 2024 relative à la modification du règlement intérieur du personnel communautaire,  
Vu la délibération n° 218 du 20 novembre 2025 relative à la modification du règlement intérieur du personnel communautaire,  
Vu la délibération du 5 mars 2026 relative à l'action sociale,

Considérant la nécessité de modifier le règlement intérieur du personnel communautaire,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 février 2026,

Monsieur le Président présente les différentes modifications qui devraient être apportées au règlement :

- modification du point relatif à l'action sociale (p 27) : intégration des modifications des participations employeur aux frais de mutuelle et de prévoyance,
- ajout en annexe de la charte informatique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter le règlement intérieur du personnel communautaire dont le texte est joint à la présente à compter du 6 mars 2026,
- de communiquer ce règlement à tout agent employé par la Communauté de Communes, conformément aux dispositions du point 7.1 dudit règlement,

- d'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 12/03/2026 et publication ou notification du 12/03/2026

